

Département de la Haute-Corse – Commune de MONTE

# CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE MONTE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



**Demande d'Autorisation Environnementale**

Au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement

## PJ\_04.2\_Résumé Non technique de l'étude d'impact

# Sommaire

<b>1. LE DEMANDEUR</b>	<b>4</b>
1.1. LE PETITIONNAIRE .....	4
1.2. LE SIGNATAIRE .....	4
1.3. LE REFERENT ENVIRONNEMENT EN CHARGE DU DOSSIER .....	4
<b>2. LOCALISATION DU SITE</b>	<b>5</b>
<b>3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS</b>	<b>6</b>
3.1. INTRODUCTION .....	6
3.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....	7
3.3. DESCRIPTION DES OPERATIONS .....	10
3.3.1. Ordures ménagères résiduelles (OMR) .....	10
3.3.2. Tout-venants de Déchetterie (TVD), bois, DEA et production de CSR ; .....	11
3.3.3. Emballages issus de la collecte sélective (CS) ; .....	12
3.3.4. Biodéchets et déchets verts ; .....	13
3.3.5. Flux en transit ; .....	13
<b>4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>14</b>
4.1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE .....	14
4.1.1. Topographie .....	14
4.1.2. Géologie.....	14
4.1.3. Instabilités du sol .....	14
4.1.4. Hydrogéologie.....	14
4.1.5. Hydrologie.....	15
4.1.6. Caractère inondable du site .....	15
4.1.7. Climatologie.....	15
4.1.8. Qualité de l'air .....	16
4.2. ENVIRONNEMENT NATUREL.....	16
4.2.1. Paysage .....	16
4.2.2. Sites ou zones remarquables du point de vue de la faune et de la flore .....	16
4.2.3. Contexte biologique, floristique faunistique.....	18
4.3. ENVIRONNEMENT HUMAIN .....	19
4.3.1. Populations.....	19
4.3.2. Document d'urbanisme .....	19
4.3.3. Etablissements recevant du public .....	19
4.3.4. Environnement industriel .....	20
4.3.5. Infrastructures de transport .....	20
4.3.6. Occupation des sols.....	21
4.3.7. Patrimoine historique.....	21
4.3.8. Labels liés à l'origine géographique, appellations d'origine contrôlée ou protégée.....	21
4.3.9. Agriculture.....	21

4.4. ANALYSE DES IMPACTS .....	23
4.4.1. Synthèse des incidences du projet et des mesures proposées par le maître d'ouvrage .....	24
4.5. EFFETS RESIDUELS, MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES .	31
4.6. CHOIX DU SITE DE COMPENSATION ET OBJECTIFS DES MESURES .....	31

## 1. LE DEMANDEUR

### 1.1. LE PETITIONNAIRE

Pétitionnaire :	SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DE CORSE
Sigle :	SYVADEC
Description :	Etablissement actif depuis le 15/01/2018
Catégorie juridique 7354	Syndicat mixte fermé
Siège social :	Zone artisanale 20 250 CORTE
SIRET :	200 009 827 00037
Activité Principale Exercée (APE)	38.21Z - Traitement et élimination des déchets ménagers non dangereux
Adresse de l'installation faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale	Route de Lieu-dit Brancale 20290 Monte

### 1.2. LE SIGNATAIRE

<b>Nom Prénom(s) :</b>	<b>GIANNI Don Georges</b>
Nationalité	Française
Qualité :	Président du SYVADEC

### 1.3. LE REFERENT ENVIRONNEMENT EN CHARGE DU DOSSIER

<b>Nom Prénom(s) :</b>	<b>ANDREI Vincent</b>
Nationalité	Française
Qualité :	Directeur Adjoint

## 2. LOCALISATION DU SITE

La zone du projet se situe entre un quartier résidentiel et une zone agricole sur la commune de Monte, près de la limite de la commune de Lucciana. Le site est constitué d'une parcelle naturelle de prairie, bordée d'une suberaie, dans la basse vallée du Golo.

La création de l'installation de tri et de traitement de déchets ménagers non dangereux en projet, s'étend sur une surface de 3,47 ha.



Figure 1 : Vue aérienne de la parcelle du projet

Le projet sera implanté au nord-est de la commune de Monte sur la parcelle suivante :

Tableau 1 : Parcelle cadastrale du site SYVADEC de Monte

Commune	Adresse	Référence parcelle cadastrale	Superficie de la parcelle	Surface d'occupation du projet
Monte	Brancale 20290 Monte	000 A 770	50 380m <sup>2</sup>	34 728m <sup>2</sup>

Le projet occupe 34 728m<sup>2</sup> sur la parcelle. La limite sud a été décalée du fait d'une servitude sur une canalisation de l'Office de l'Equipement Hydraulique de la Corse (OEHC).

### 3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

#### 3.1. INTRODUCTION

Le projet de centre de tri de déchets ménagers non dangereux de Monte se situe en Haute-Corse, sur la commune de Monte (20290), rue san Leonardo au lieu-dit « Brancale », à environ 20 km au Sud de Bastia; il occupera environ 5 ha de la parcelle A770 dédiée au projet.

Le CTV de Monte a pour vocation de réaliser le pré-traitement des déchets ménagers de la Haute-Corse avant de les envoyer en filière de traitement ou de valorisation.

Les différents flux de déchets ménagers à traiter sur le Centre de Tri de Monte sont énumérés ci-dessous :

- Des flux en transit de papiers, cartons et verres provenant des collectes à la source en apport volontaire par les ménages ;
- Un flux "collecte sélective" d'emballages ménagers seuls. Ce flux comprend notamment des cartons, briques d'emballages, métaux, petits métaux, plastiques, papiers ;
- Des ordures ménagères résiduelles (OMR).
- 3 flux provenant des déchèteries du SYVADEC : les bennes bois, tout-venant et Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- Des déchets verts (tonnage nécessaire pour composter les biodéchets) et biodéchets provenant des collectes à la source des biodéchets des ménages ;

La capacité d'accueil du centre de tri et de valorisation de Monte sera d'environ de 97 700 t/an.

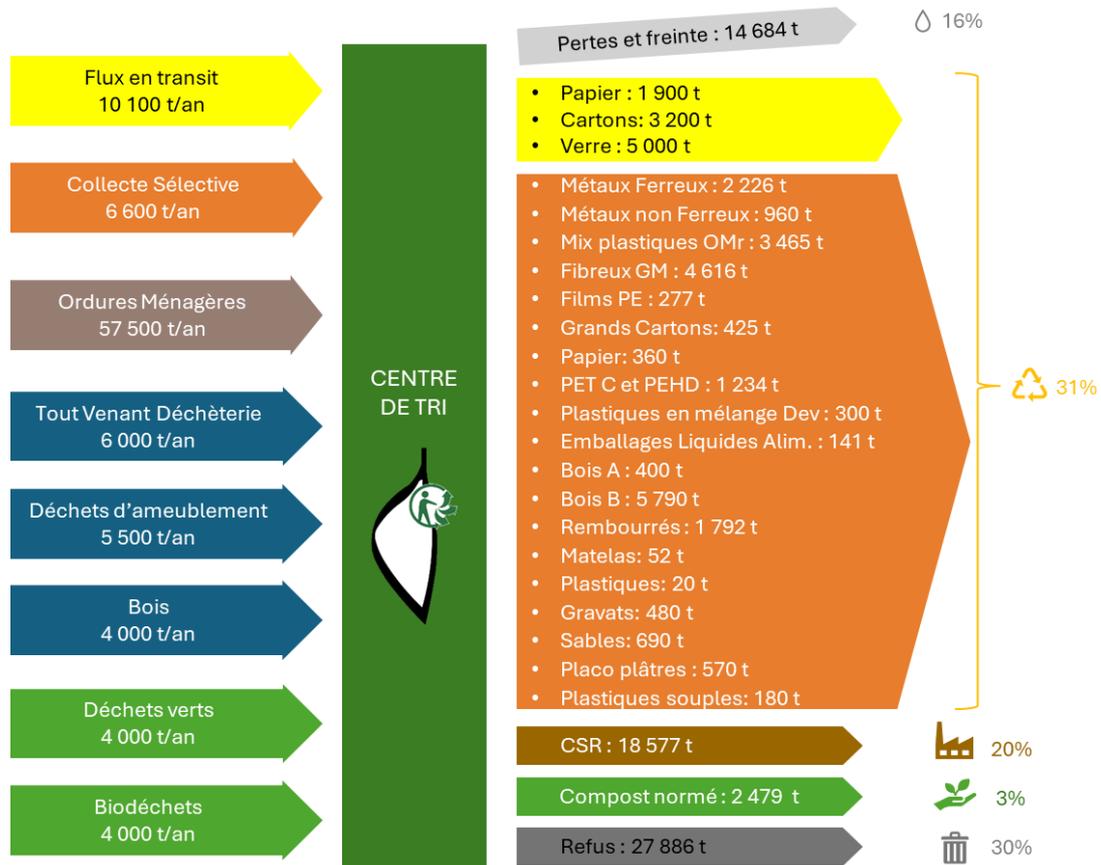


Figure 2 : Estimation du flux annuel par type de déchets, traitement et valorisation

Afin de trier et de valoriser les différents types de déchets présentés précédemment, les activités suivantes seront réalisées sur le site :

- Réception des déchets d’emballages issus de la collecte sélective (CS), des déchèteries (tout venant, DEA, Bois), des ordures ménagères résiduelles (OMR), des biodéchets et déchets verts
- Tri des OMR et des emballages issus de la collecte sélective
- Production de CSR à partir du tout-venant, du bois, des cartons et des matières non recyclables mais combustibles des OMR...
- Broyage des déchets verts
- Production de compost à partir des biodéchets et déchets verts
- Stabilisation de la fraction <90mm des OMR

### 3.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Les différentes étapes de traitement des déchets sont reprises à travers ce schéma :

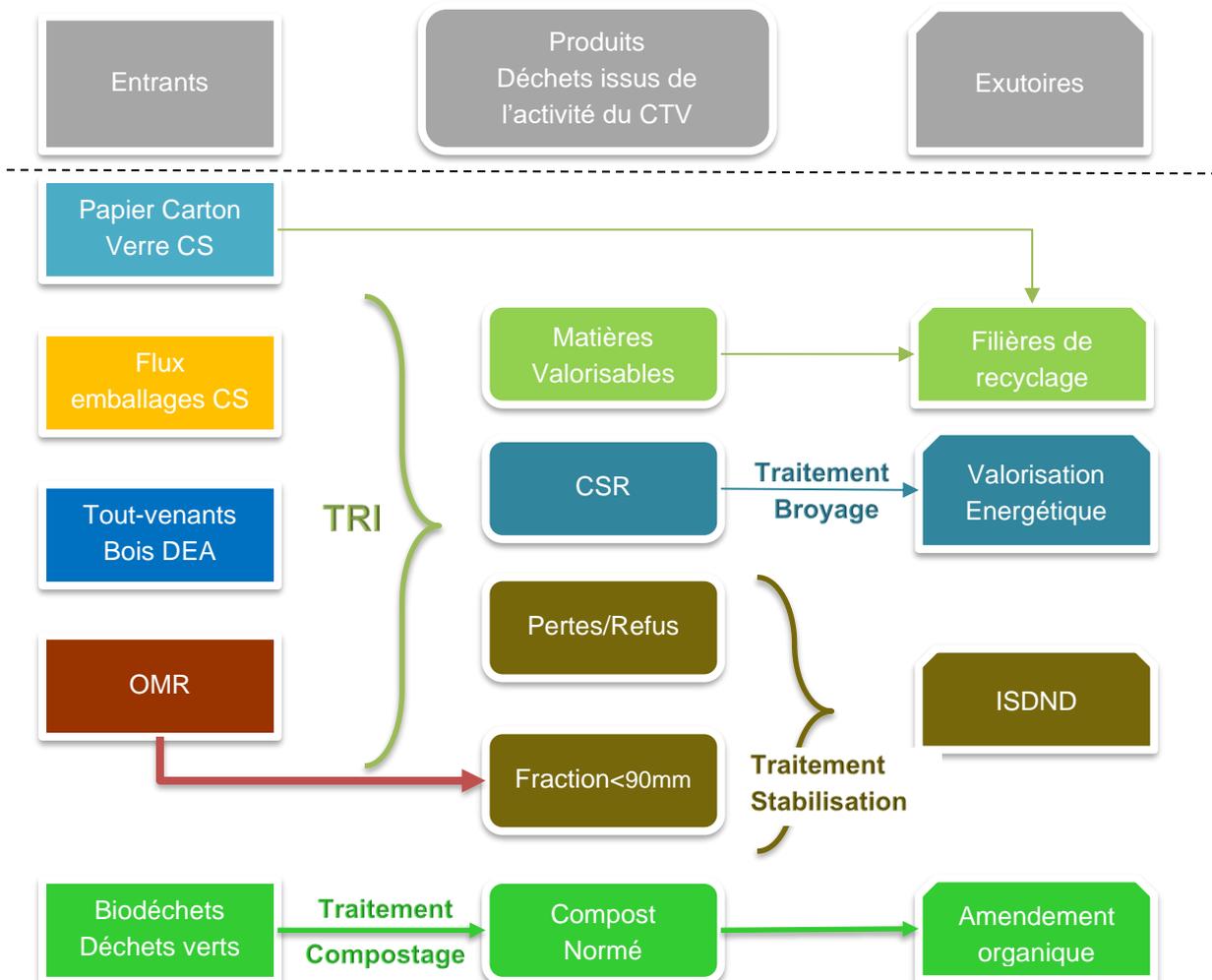
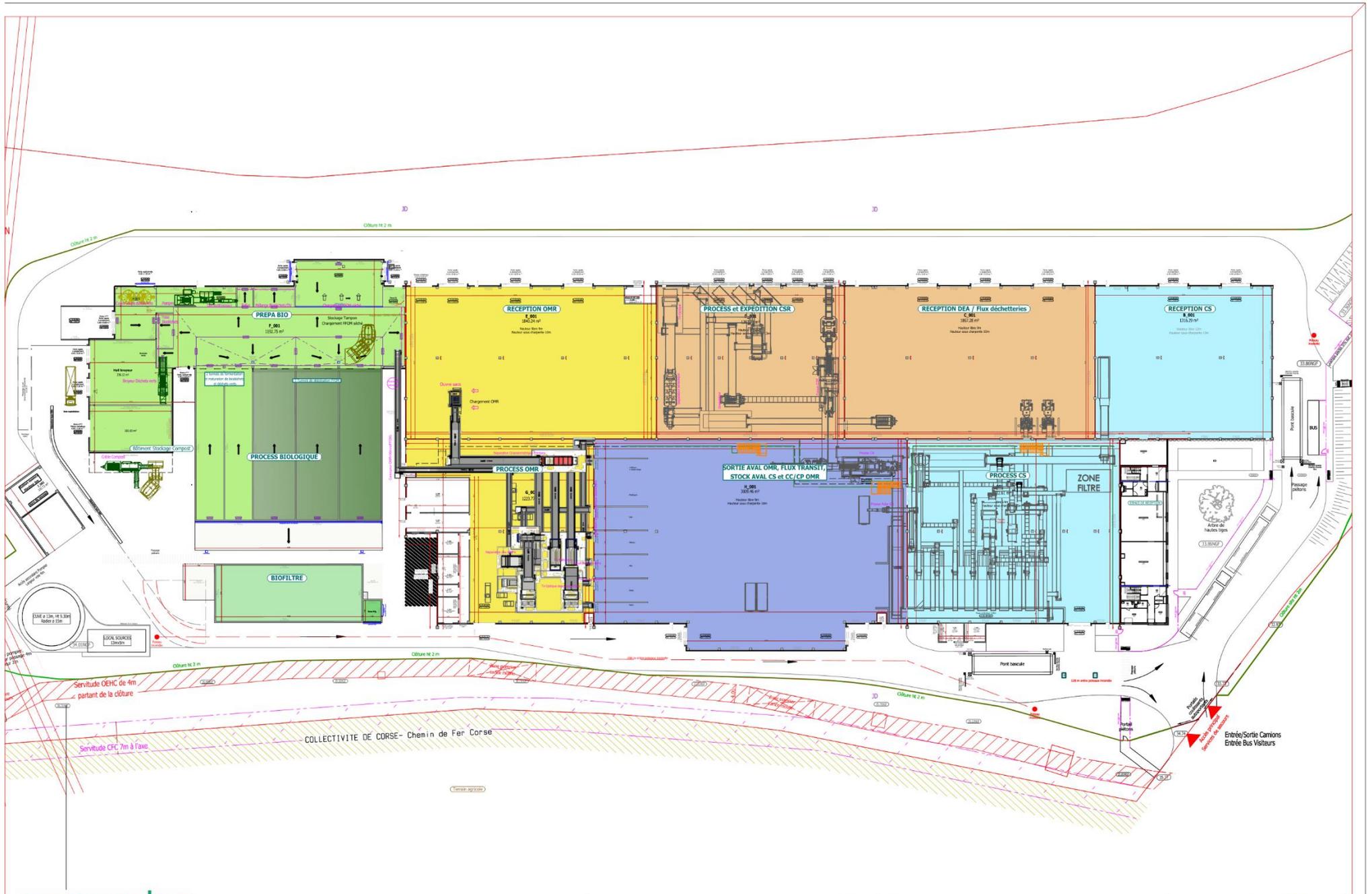


Figure 3 : Schéma simplifié des opérations

Le site disposera :

- D'un bâtiment administratif et de locaux sociaux ;
- D'un hall de réception CS ;
- D'un hall process CS ;
- D'un hall de réception des flux à préparer en CSR (tout-venant, DEA, bois etc.) ;
- D'un hall de process et expédition des CSR ;
- D'un hall AVAL pour les produits triés des OMR, des emballages de la CS et les flux en transit ;
- D'un hall de réception OMR ;
- D'un hall de process OMR ;
- D'une zone de préparation biodéchets ;
- D'une zone de tunnels de compostage des biodéchets et déchets verts et de stabilisation des OMR ;
- D'un biofiltre ;
- D'un bâtiment de stockage de compost ;
- D'un bâtiment de stockage du verre ;
- D'une zone abritant l'aire de lavage et de distribution de carburant.

Le plan d'implantation des bâtiments et des procédés est présenté page suivante.



Plan d'équipement process

Juin 2024

Ech: 1/750

Centre de Tri et de Valorisation  
Commune de Monte

Atelier d'Architecture RIVAT  
53 cours Fauriel 42100 Saint Etienne  
Tél : 04 77 38 01 66  
Courriel : archi@rivat-architecte.fr



### 3.3. DESCRIPTION DES OPERATIONS

#### 3.3.1. Ordures ménagères résiduelles (OMR)

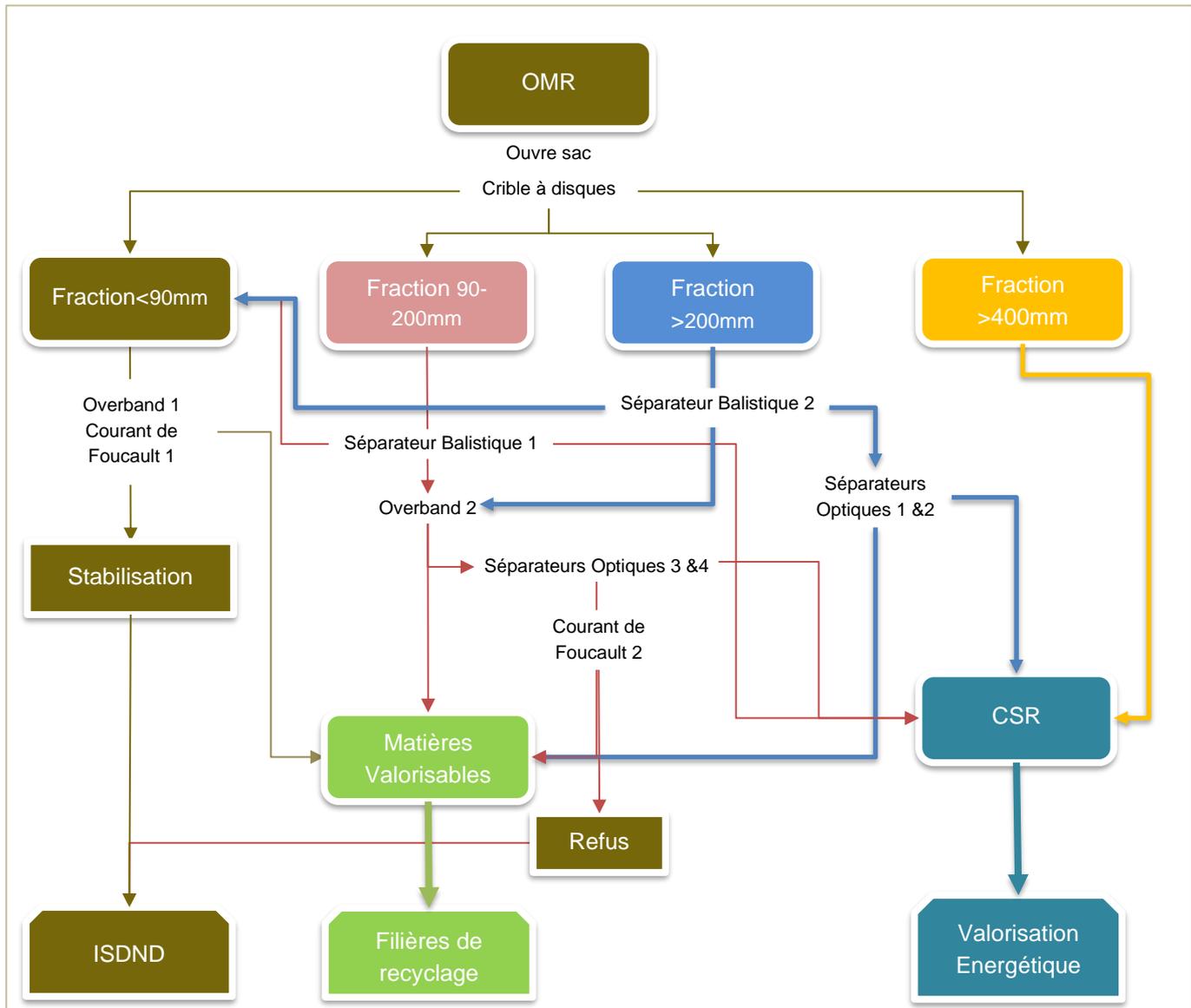


Figure 4 : Schéma de la filière Tri/Valorisation des OMR

### 3.3.2. Tout-venants de Déchetterie (TVD), bois, DEA et production de CSR ;

L'objectif de cette chaîne est de produire un combustible de substitution normé de qualité.

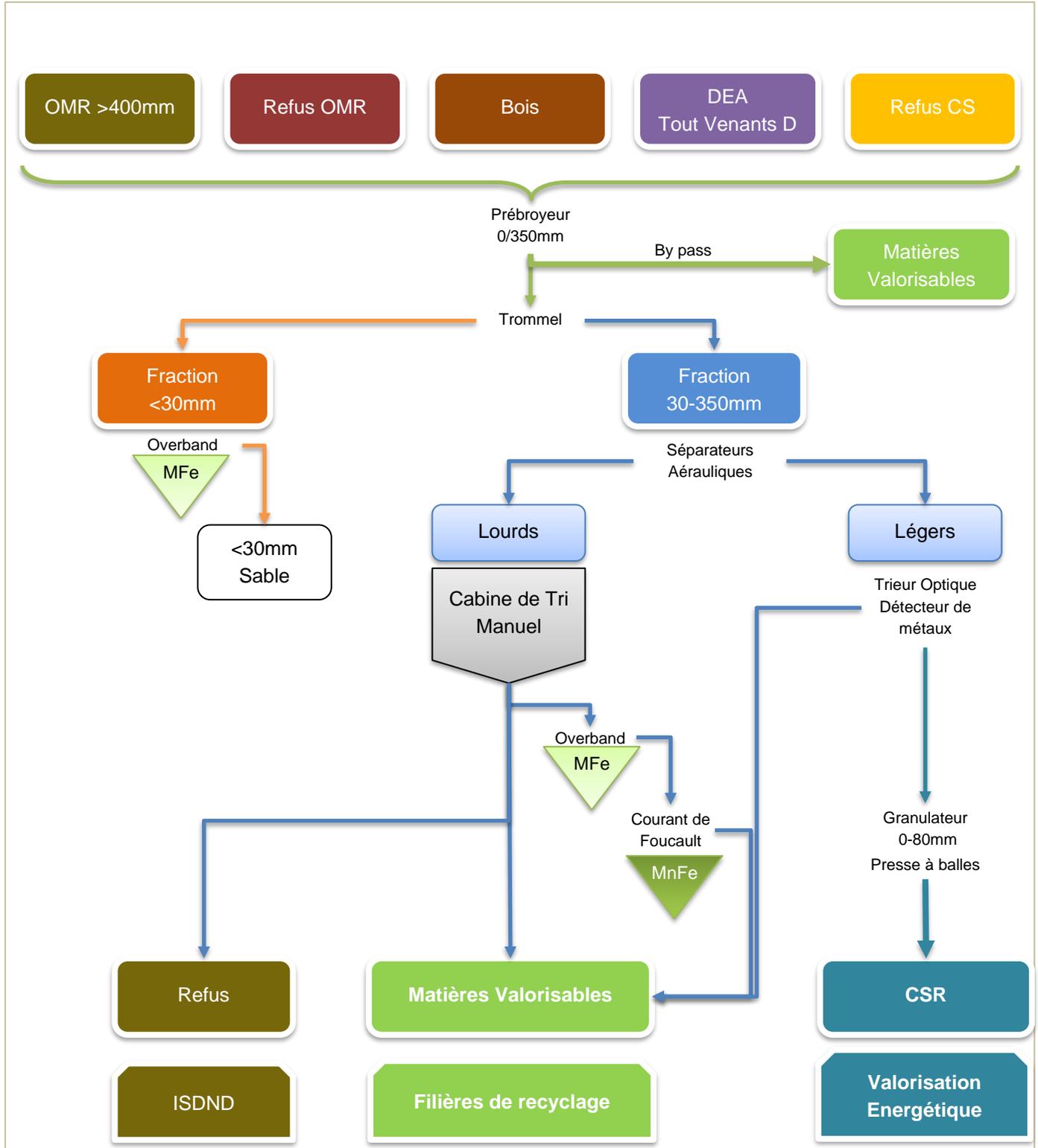


Figure 5 : Schéma de la filière Production de CSR

### 3.3.3. Emballages issus de la collecte sélective (CS) ;

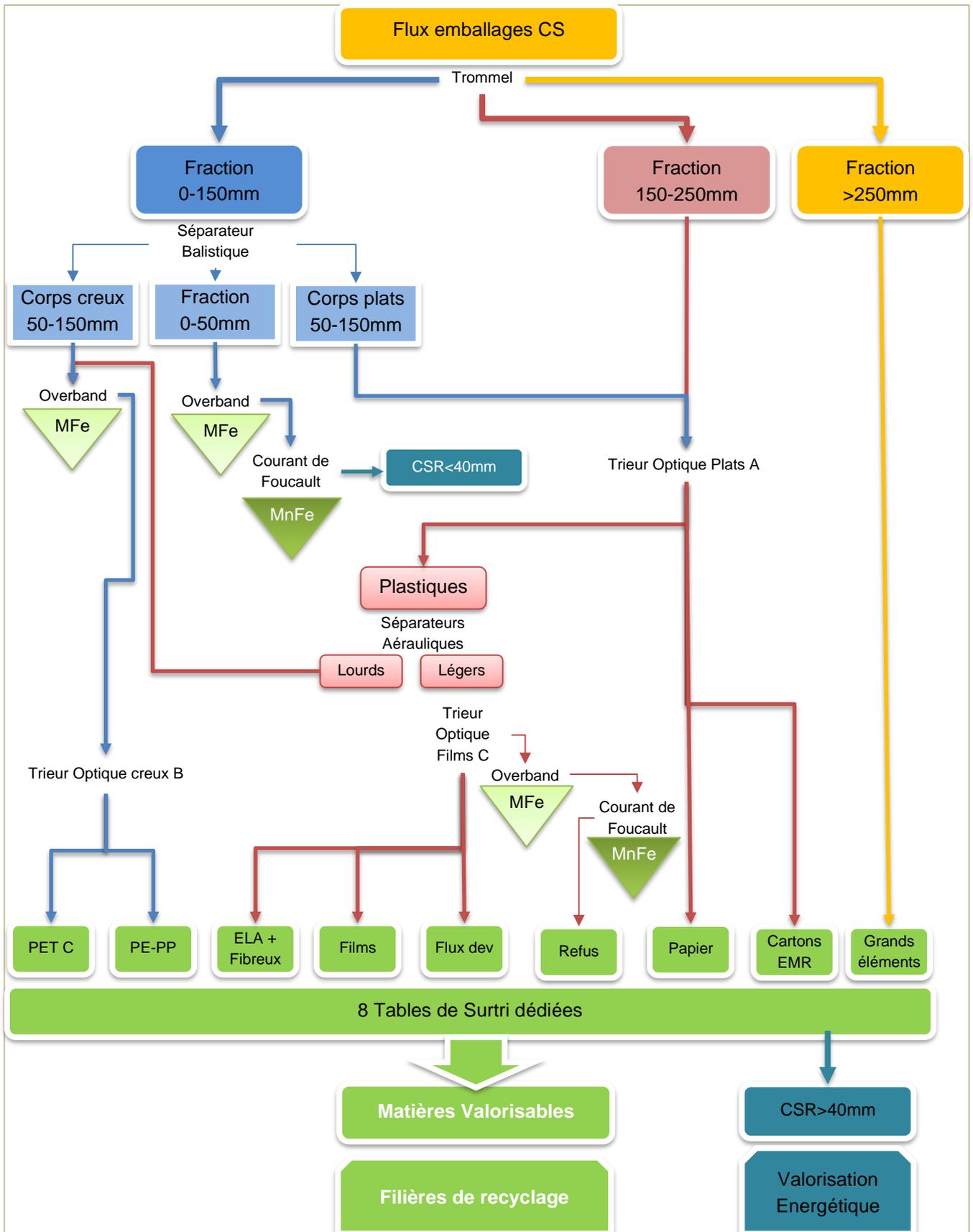


Figure 6 : Schéma de la filière Tri/Valorisation des emballages de la CS

### 3.3.4. Biodéchets et déchets verts ;

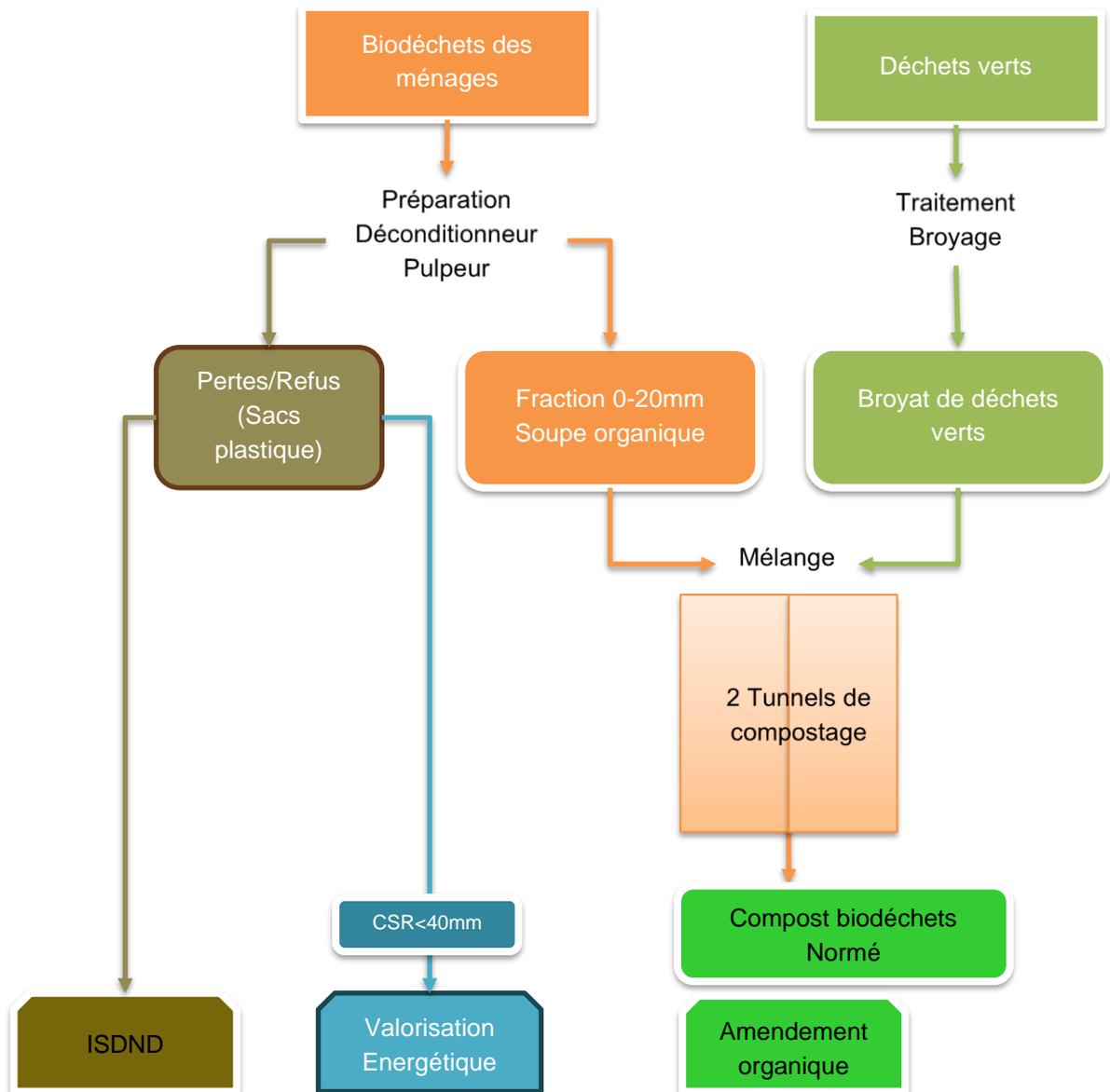


Figure 7 : Filière de compostage des déchets verts et biodéchets

### 3.3.5. Flux en transit ;

Les Cartons, papiers et le verre sont réceptionnés, font l'objet d'un contrôle qualité , sont conditionnés puis expédiés

## 4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 4.1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

#### 4.1.1. Topographie

Monte est une commune de moyenne montagne, sans façade littorale. Elle se situe dans l'en « deçà des monts » (Cismonte en langue corse) ou Corse schisteuse au nord-est de l'île, dans le prolongement de l'arête schisteuse du cap Corse qui se poursuit avec le massif du San Petrone et se termine au sud de la Castagniccia.

Dominant la rive gauche de la moyenne vallée du Golo, la commune occupe le flanc oriental du vallon formé par le ruisseau de Casacconi, son affluent. Une langue de terre orientée SO-NE accorde à la commune une richesse réelle en la plaine d'Angiolasca, traversée par la RT 10 (ex-RN 198) et située à proximité du carrefour des RT 20 (ex-RN 193) et RT 10 à Casamozza.

L'altitude moyenne de Monte est de 680 m, avec un minimum de 18 m et un maximum de 1 218 m. L'altitude du site varie de 23 m au Nord à 37 m au Sud.

#### 4.1.2. Géologie

Le site projeté reposera sur des formations alluviales (Fw : Formations alluviales : Alluvions très anciennes, à paléosol rouge-orange). Il s'agit de formations du Quaternaire.

#### 4.1.3. Instabilités du sol

Le site est situé en zone de sismicité 1 – très faible. Aucun séisme n'a été ressenti sur la commune de Monte.

D'après le site Internet du BRGM (Infoterre), aucune cavité souterraine naturelle n'a été identifiée aux alentours de la zone de projet. La plus proche est à environ 3,5 km au sud sur la commune de Loreto-di-Casinca.

D'après InfoTerre, il n'est recensé sur la commune aucun mouvement de type :

- Glissement ;
- Éboulement ;
- Coulée ;
- Effondrement ;
- Érosion des berges.

D'après les données argiles – BRGM, l'exposition du site au retrait gonflement des argiles est faible ..

#### 4.1.4. Hydrogéologie

Le projet sera implanté sur les Alluvions de la Plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) (FREG335) et à proximité des Formations métamorphiques du Cap-Corse et de l'Est de la Corse (FREG605).

#### 4.1.5. Hydrologie

Le ruisseau de Forcione est un affluent du fleuve Le Golo. Sa longueur totale est de 4,1 km. Il traverse les communes de Lucciana, Monte, Olmo, Venzolasca et Vescovato. Il passe au plus près à 80 m des limites Est du site.

Le fleuve Le Golo passe au plus près à 110 m des limites Ouest du site.

Le ruisseau de Favalello est un cours d'eau naturel non navigable de 1,12 km. Il prend sa source dans la commune de Olmo et se jette dans Le Golo au niveau de la commune de Prunelli-di-casacconi à 1,3 km au Sud-Ouest du site.

La Fosse de Ciavattone est un cours d'eau naturel non navigable de 5,67 km. Elle prend sa source dans la commune de Vescovato à 1,93 km au Nord-Est du site et se jette dans Le Golo au niveau de la commune de Venzolasca

Le ruisseau de Ciavattone est un cours d'eau naturel non navigable de 13,67 km. Il prend sa source dans la commune de Loreto-di-casinca et se jette dans la Fosse de Ciavattone au niveau de la commune de Venzolasca. Le Ruisseau de Ciavattone s'écoule à 2,22 km au Sud du site.

#### 4.1.6. Caractère inondable du site

La commune de Monte est concernée par le PPRI Golo, « Vallées du Golo, de l'Asco et de la Tartagine » approuvé le 20 août 2002 par arrêté préfectoral. Le PPRI est en cours de révision partielle depuis janvier 2022 pour les bassins versants du Golo et petits bassins versants de Casinca sur les communes de Castellare di Casinca, Sorbo Ocagnano, Venzolasca et Vescovato.

Le site étudié n'est pas exposé au risque inondation et la révision du PPRI n'impacte pas la zone du projet.

#### 4.1.7. Climatologie

Le climat du territoire est de type méditerranéen.

Les températures moyennes se situent entre 9,5 et 24,8 °C à la station de Bastia-Poretta avec très peu de jours de gelée (environ 5 par an). La température moyenne annuelle est de 16,3 °C.

Les vents sont relativement fréquents et violents et la pluviométrie abondante (816,9 mm), mais on compte toutefois une moyenne de 240 jours de soleil par an.

Les vents dominants sont de secteur Sud-Est.

La température moyenne annuelle est de 16,3 °C.

En hiver, le mois le plus froid est janvier avec une moyenne de 9,6°C.

Les mois les plus chauds sont juillet et août avec une température moyenne de 24,6°C.

Les précipitations moyennes annuelles sont de 816,9 mm. Les périodes les moins pluvieuses sont la fin de l'automne et le début de l'hiver.

#### 4.1.8. Qualité de l'air

La qualité de l'air est surveillée par Qualitair Corse. La station de mesures la plus proche du site est la station de La Marana, mise en service le 04/01/2007. C'est une station de type industrielle. Elle est située à 3 km au Nord-Est du site, sur la commune de Lucciana.

## 4.2. ENVIRONNEMENT NATUREL

### 4.2.1. Paysage

Le paysage se définit comme une « **plaine littorale et contrefort** », qui est assez représentatif du littoral nord-est de la Corse, des versants abrupts et rocheux qui s'immergent littéralement dans les eaux marines, formant une frange côtière dentelée.

On y retrouve ainsi des falaises, des éperons, des calanques, des caps et des pointes s'étirant vers l'horizon, ainsi que des anses ou baies inaccessibles par voie terrestre.

Les routes, rares et souvent accrochées en balcon ou taillées dans les parois, épousent généralement les contours sinueux du littoral. Les ouvrages d'art anciens qui les accompagnent témoignent de prouesses techniques et esthétiques remarquables.

**La plaine est largement agricole** offrant tantôt un paysage de bocage tantôt un paysage rural avec un urbanisme se rapprochant du lotissement. La topographie escarpée que représentent ces « contrefort » limite naturellement l'urbanisation.

Le Centre de Tri de Bastia s'implante au Nord de la commune de Monte sur une parcelle isolée située en limite du lit du Golo, entre plaine et montagne ;

Du fait de ce terrain isolé, le centre de Tri de Bastia aura un impact visuel fort, tant dans son environnement proche que dans le paysage lointain. Des moyens d'intégration paysagers ont été mis en place pour réduire cet impact.

### 4.2.2. Sites ou zones remarquables du point de vue de la faune et de la flore

#### 4.2.2.1. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les installations projetées se situent à proximité d'une ZNIEFF de type I. Il s'agit de l'ancienne usine de Lucciana.

Une ZNIEFF de type II est recensée à 2.2km du site. Il s'agit des « Hauts maquis préforestiers des collines orientales de la Castagniccia ».

#### 4.2.2.2. Réseau NATURA 2000

Il n'y a aucune zone classée en Natura 2000 dans le rayon de 3Km ; Quatre Zones Spéciales de conservation et une Zone de Protection Spéciale sont présentes dans un rayon de 10 km autour du site d'étude.

#### 4.2.2.3. Réserves Naturelles de Corse

Aucune réserve naturelle de Corse n'est recensée dans le périmètre d'étude. La plus proche est à 6,93 km au Nord-Est. Il s'agit de l'Étang de Biguglia, identifiant FR3600120.

#### 4.2.2.4. Parcs naturels

Il n'y a pas de parc naturel régional sur la zone d'étude, ni à proximité. Le plus proche est à 5,95 km au Sud. Il s'agit du parc naturel régional de Corse, identifiant FR8000012.

#### 4.2.2.5. Zones humides (ou milieux humides) et zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR)

- Aucun site RAMSAR n'est recensé dans le périmètre d'étude ou à proximité. Le plus proche se situe à 6,75 km au Nord-Est. C'est l'Étang de Biguglia, identifiant FR7200002.
- Des zones humides sont identifiées à l'aval du site. Elles correspondent en grande partie à l'aquifère du Golo.
- L'analyse de la cartographie des Espaces humides de référence (EHR) permet d'identifier :
  - A la limite nord du périmètre d'implantation du projet, un secteur défini sur la base du critère d'accumulation de flux
  - A la limite sud, un secteur défini sur la base d'un critère favorable (relief, géologie ou pentes)

#### 4.2.2.6. Réserves biologiques

Aucune réserve biologique n'est recensée dans le périmètre d'étude ou à proximité.

#### 4.2.2.7. Réserves de biosphère

Il n'y a pas de site de réserves de biosphères dans le périmètre d'étude ou à proximité.

#### 4.2.2.8. Conservatoire du littoral

Il n'y a pas de site de conservatoire du littoral dans le périmètre d'étude ou à proximité. Le plus proche se situe à 5,07 km au Nord-Est près de l'étang de Biguglia.

#### 4.2.2.9. Réserve nationale de chasse et de faune sauvage

Aucun espace de ce type n'est recensé dans le périmètre d'étude ou à proximité.

### 4.2.3. Contexte biologique, floristique faunistique

Située en zone agricole, l'aire d'étude est constituée principalement d'une partie ouverte (friche) et d'une partie boisée, comportant à la fois une suberaie en état de conservation moyen, des ronciers ainsi qu'une zone de Robinier faux-acacia. Ces milieux sont communs en Corse, et outre la suberaie qui présente un enjeu moyen, **les enjeux relatifs aux milieux sont faibles**.

Au niveau floristique, deux espèces à enjeu moyen sont présentes au niveau des zones ouvertes (friche), ainsi que deux espèces protégées : la Linaire grecque et le Liseron des bois.

L'absence de point d'eau sur l'aire d'étude immédiate est défavorable pour les amphibiens. Trois espèces ont toutefois été observées sur l'aire d'étude rapprochée avec notamment la présence du Crapaud vert des Baléares.

Les reptiles sont peu représentés, et les insectes présentent des enjeux faibles à l'exception d'une espèce à enjeux très forts : le Phanéroptère corse, inféodé aux zones herbacées.

Plusieurs espèces d'oiseaux nichent sur l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquels des passereaux patrimoniaux qui profitent d'une mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts, de haies et de lisières de boisements. Ce support bocager et paysager se situe en bordure de la vallée du Golo, bassin de vie et corridor écologique à grande fonctionnalité écologique.

**Enfin, les enjeux les plus importants se rencontrent chez les chiroptères** : un gîte majeur pour la Corse se situe à 400 mètres de l'aire d'étude immédiate, avec la présence de plusieurs espèces rares à l'échelle régionale et au statut de conservation défavorable.

Le tableau et la carte ci-après synthétisent les enjeux écologiques qui s'y rapportent.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude

Groupes	Enjeux écologiques avérés	Implications réglementaires avérées	Commentaire
Chiroptères	Très forts	Oui	Diversité forte, gîte majeur proche, espèces à très fort enjeu voire enjeu majeur
Insectes	Très forts	Non	Enjeux très forts liés à la présence du Phanéroptère d'Italie dans les milieux herbacés, faibles pour les autres espèces
Oiseaux	Forts	Oui	Enjeux forts liés aux bordures : haies, lisières
Continuités écologiques	Forts	Non	Corridor majeur du Golo localisé entre plusieurs obstacles surfaciques
Amphibiens	Moyens	Oui	Crapaud vert des Baléares possible reproducteur sur l'aire d'étude rapprochée, pas de milieu favorable pour la reproduction des amphibiens sur l'aire d'étude immédiate
Habitats naturels	Moyens	Non	Suberaie en état de conservation moyen
Flore	Moyens	Oui	Présence de deux espèces patrimoniales (Vesce de Narbonne, le Trèfle écailleux) et deux espèces protégées (Linaire grecque et Liseron des bois)
Reptiles	Faibles	Oui	Faible diversité
Autres Mammifères	Faibles	Oui	Faible diversité, une espèce protégée (Hérisson d'Europe)

### 4.3. ENVIRONNEMENT HUMAIN

#### 4.3.1. Populations

Monte est une commune française située dans la circonscription départementale de la Haute-Corse et le territoire de la collectivité de Corse. Le village appartient à la piève de Casacconi, en Castagniccia. Le ban communal s'étend sur une surface de 14,91 km<sup>2</sup>.

Monte compte 644 habitants au dernier recensement des populations légales en 2020 (Source INSEE). La densité démographique est de 43 hab/km<sup>2</sup>.

Excentré et entouré par des terrains agricoles et différentes industries, le site d'implantation est à faible densité humaine. Il se situe à l'extrême Nord-Est du ban communal. Le centre de la municipalité se trouve à 6,97 km au Sud-Ouest (mairie).

Les premières habitations par rapport aux limites du site sont situées à environ :

- 85 m à l'Ouest ;
- 175 m au Sud-Ouest ;
- 190 m au Nord-Ouest ;
- 295 m au Nord-Nord-Est.

#### 4.3.2. Document d'urbanisme

Le document d'urbanisme applicable sur la commune de Monte est la Carte communale qui a été approuvée le 31/10/2006 et révisée le 21/04/2011.

La parcelle 770 concernée par le projet d'implantation est situé actuellement en zone N dite Naturelle.

#### 4.3.3. Etablissements recevant du public

La liste des ERP recensés est la suivante :

ERP
Mécanique générale
Monte - Mairie annexe d'Angiolasca
CarGo - Location de véhicules
Station-service Vito
Pompes funèbres Escoffier - Ventura
La Poste
Gare de Casamozza (Lucciana)
Salon de coiffure mixte
Carreaux Plus (magasin de carrelages)
Boutique Roger Dufy (magasin de vêtements pour femmes)
Pim Pim Boulangerie
Tabac du Golo
Brasserie Le Café
Performance (magasin d'alimentation, fruits et légumes)
Laboratoire Vialle (Laboratoire d'analyse médicale)

Pole'R (coiffure mixte)
Pizza Snack
Sellerie Franchi (service de réparation d'articles en cuir)

La parcelle située au Sud du site a pour projet l'implantation d'une école. Toutefois, dans le cadre de la DAE, le projet n'étant pas encore engagé (implantation exacte, nombre d'élèves etc.) l'école ne peut être retenue comme ERP dans la suite de l'étude.

#### 4.3.4. Environnement industriel

Les entreprises les plus proches du site sont les suivantes :

Noms	Activité
Châtaignier Corse Créations	Industrie du bois
Felicelli Métallerie	Atelier de métallerie
Exploitation agricole	Hangars agricoles
Ateliers des Chemins de Fer Corses	Atelier de maintenance
Ferronnerie Serrurerie Lucas	Ferronnerie - Serrurerie
Domaine Falucci	Vigneron

Les ICPE recensées à proximité du site sont les suivants :

Nom de l'établissement	Activité	Régime	IED	Commune	Distance / limites site en projet
Coopérative Agricole Approv Canico	Coopérative agricole, stockage de produits phytosanitaires (magasin Gamm Vert)	Déclaration avec contrôle	Non	Lucciana (Casamozza)	650 m au Nord
EDF Corse	Unité de conversion de courant (électricité)	Autorisation SEVESO Seuil bas	Oui	Lucciana (Casamozza)	940 m au Nord
UNION DE VIGNERONS DE L'ILE DE BEAUTE	Cave vinicole	Autorisation ICPE	Non	Vescovato	1800m

#### 4.3.5. Infrastructures de transport

Monte est une commune rurale. Le site en projet est situé à l'extrême Nord-Est du ban communal. Les principaux axes de circulation à proximité sont :

- La route territoriale T10 reliant Lucciana à 20 km au sud de Bastia (Haute-Corse) à Bonifacio (Corse-du-Sud) et qui passe à environ 100 m au Sud-Ouest du site ;
- La route territoriale T20 reliant le nord d'Ajaccio à Borgo au sud de Bastia. Elle passe à 310 m au Nord-Ouest du site ;
- La route territoriale T11 reliant le port de Bastia au carrefour giratoire entre la RT 11 et la RT 10. Elle passe à 910 m au Nord-Est du site.

Il n'y a pas de voie navigable à proximité du site.

La voie ferrée la plus proche du site passe à environ 130 m à l'Ouest du projet. Elle relie Bastia à Ajaccio en passant par Corte.

Cette voie de chemin de fer est la ligne principale de l'île. Cependant, elle est très peu utilisée (2 à 3 allers-retours par jour et pas plus de 50 000 passagers par an).

La gare la plus proche se situe à Casamozza sur la commune de Lucciana, à environ 425 m au Nord-Ouest du site.

Le transport de matières dangereuses par voie de chemin de fer reste très limité.

Néanmoins, d'importants travaux de remise à niveau du réseau sont entrepris par l'État et la Collectivité territoriale de Corse, ce qui pourrait favoriser un développement du trafic ferroviaire de marchandises dans les prochaines années.

L'aéroport le plus proche est celui de Bastia Poretta situé à 3,8 km au Nord-Est du site.

Le projet ne se situe pas dans l'axe des pistes mais il sera concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement liées à cet aéroport (cotes altimétriques comprises entre 59 et 79 m NGF).

Le site n'est pas compris dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

#### 4.3.6. Occupation des sols

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (92,5 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (92,8 %).

La répartition détaillée en 2018 est la suivante :

- Forêts (69,8 %) ;
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (22,7 %) ;
- Zones agricoles hétérogènes (4 %) ;
- Zones urbanisées (2,5 %) ;
- Cultures permanentes (1 %).

#### 4.3.7. Patrimoine historique

Il n'y a pas de monument historique, ni de site classé ou inscrit sur la commune de Monte.

#### 4.3.8. Labels liés à l'origine géographique, appellations d'origine contrôlée ou protégée

De nombreux produits agroalimentaires réglementés par des labels liés à un savoir-faire et une zone géographique bien déterminés sont protégés par des AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) ou IG (Indication Géographique).

#### 4.3.9. Agriculture

L'agriculture représente 2 % du PIB de l'île mais constitue la principale activité consommatrice d'espace en milieu rural.

Les principales données du recensement agricole par commune sont diffusées tous les 10 ans. Le dernier recensement a été établi en 2020.

A Monte, 10 exploitations agricoles ont été recensées en 2020

#### 4.4. ANALYSE DES IMPACTS

Nature de l'impact	Site de Monte
<b>Consommation en eau sanitaires</b>	1 100 m <sup>3</sup> /an
<b>Dont rejet</b>	1 100 m <sup>3</sup> /an
<b>Consommation en eau de process</b>	1 100 m <sup>3</sup> /an
<b>Dont réutilisation</b>	1 100 m <sup>3</sup> /an
<b>Consommation en eau de lavage des véhicules sans contact déchet</b>	500 m <sup>3</sup> /an
<b>Dont rejet traité sur Séparateur d'Hydrocarbures</b>	500 m <sup>3</sup> /an
<b>Consommation en eau pluviales de voirie et de toiture</b>	-
<b>Dont rejet</b>	24 167 m <sup>3</sup> /an
<b>Analyse des eaux souterraines</b>	3 piézomètres sont prévus pour suivi qualité eaux souterraines
<b>Rejets canalisés du site</b>	Traitement d'air compostage (biofiltre) : 50 000 m <sup>3</sup> /h Traitement d'air OMR (filtres à charbon) : 91 000 m <sup>3</sup> /h Rejet process (Dépoussiérage CSR) : 84 000 m <sup>3</sup> /h
<b>Trafic véhicules légers</b>	Personnel : 42 véhicules/jour Prestataires : 8 véhicules/jour
<b>Trafic de camions</b>	L'apport : 69 camions/jour L'expédition : 10 camions/jour
<b>Flux de déchets</b>	Journaux, Revues, Magazines (JRM 1.11) Papiers/cartons Emballages Ménagers Recyclables (EMR) Cartons ondulés (1.05) Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA) Acier Aluminium Films plastiques souples PE/PP PET clair/PE/PP Mix-plastiques Mix Fibreux Bois Matelas Eléments Rembourrés Combustibles solides de récupération (CSR)
<b>Bruit</b>	Conforme ICPE
<b>Consommation électrique totale de l'unité de fonctionnement</b>	8 123 MWh / an
<b>Consommation gazole</b>	2 067 MWh/an

#### 4.4.1. Synthèse des incidences du projet et des mesures proposées par le maître d'ouvrage

Incidences	Mesures proposées	
<b>Incidences sur l'occupation des sols et la consommation de terres</b>		
Incidence directe sur le mode d'occupation des sols	Compensation par l'aménagement, le suivi et la préservation des parcelles 966 et 764	MC 01 : Programme de compensation sur un terrain de 10,6ha
Incidence directe sur les terres agricoles ou forestières	Le projet prévoit un site de compensation qui se situe à moins de 100m à l'est du projet, et couvre une superficie de près de 10,60 ha. (voir Annexe 14). Dans le cadre de la gestion de ce site une zone à vocation agroécologique d'une surface de 4.8ha a été définie.	
<b>Incidences sur les sols</b>		
Incidences temporaires du décapage de la découverte	Stockage des terres de découverte de manière sélective, et valorisation sur les talus et espaces verts.	ME-32-01
Incidence temporaire sur la qualité pédologique du sol	Remise en place des terres excavées, projet tend vers l'équilibre déblais remblais.	MR-32-01
<b>Incidence du projet en phase travaux</b>		
Sur le bruit : incidence faible sur les riverains	Matériels de chantier conformes à la réglementation en vigueur. Contrôle de conformité des bruits émis par les outils et engins Engins et appareils fixes insonorisés	ME-33-01
	Planification et organisation des livraisons dans l'objectif de réduire les nuisances Identification et regroupement des tâches génératrices de bruit en dehors des horaires de fréquentation du site (tôt le matin ou en fin de journée) ; Doublement des équipes pour réduire les temps d'exécution des tâches bruyantes ; Information des occupants et recherche de solutions partagées (éloignement de certaines activités sensibles, définition de périodes moins génératrices de nuisances, etc.) ;	MR-33-01

Incidences	Mesures proposées	
Sur les nuisances olfactives : pas d'incidence	Aucune mesure spécifique	
Sur nuisances visuelles et les émissions de poussières : incidence faible	Entretien du chantier Entretien des véhicules avant leur départ du site (stockage des eaux souillées) Limitation de la circulation en période de pluie Limitation de la vitesse de circulation Nettoyage des voies publiques en cas de salissure	MR-33-02
Sur la prolifération des moustiques : Faible incidence	Tout dispositif susceptible de retenir de l'eau sera éliminé.	MR-33-03
Sur le trafic routier : Faible incidence	Des plans de circulation seront mis en place	MR-33-04
Sur la gestion des déchets : faible incidence	Modalités de collecte et de gestion des déchets établies	MR-33-05
Sur les eaux superficielles et les eaux souterraines : faible incidence	Aucun prélèvement des eaux superficielle ou souterraine Tout rejet, brûlage ou enfouissement dans le milieu naturel de produits polluants interdit. Mesures de collecte et de stockage des déchets dans des containers adéquats. Aucun dépôt de déblais, de déchets divers ou de matériel en dehors des emprises autorisées. Huile végétale de décoffrage obligatoire. Aucune eau de lavage déversée dans le milieu naturel. Véhicules, engins et équipements lavés en dehors du site ou moyens de récupération des eaux de lavage (Bacs de rétention). Produits dangereux stockés dans des conditions adéquates (Stockage sur rétention); Aucun autre stockage en dehors des zones dédiées.	ME-33-02
	Procédure de gestion des pollutions accidentelles Kit de dépollution (traitement des déversements accidentels) et d'une bâche étanche mobile.	MR-33-06
Incidences sur la biodiversité		
Incidences sur les sites naturels ou zones remarquables		

Incidences	Mesures proposées	
Incidence nulle sur les 2 ZNIEFF sur les sites Natura 2000 et sur l'aire de répartition de la tortue d'Hermann	Pas de mesures spécifiques à mettre en œuvre	
Incidence sur la flore et les habitats		(Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. )
Incidence forte sur l'habitat forestier (0.57 ha de suberaie + 062ha de robiniers)	Programme de compensation sur un terrain de 10,6ha et un second de 11,1ha Déplacement des pieds de K. commutata	MC 01 MA 01
Incidence faible à nulle sur les habitats anthropisés (3.74 ha de friches, zone rudérale, robiniers, zone défrichée)	Suivi écologique des sites de compensation et du site projet Rendre la zone d'emprise des travaux non accessible à la petite faune terrestre	MS 01 ME 01
Incidence forte par destruction sur plusieurs stations d'espèces floristiques à enjeu ( Trèfle écaillé et Linaire grecque)	Assistance environnementale en phase travaux par un écologue	MR 01
Incidence sur la faune	Eviter la destruction de la faune : adaptation du calendrier des travaux	MR 02
Incidence modérée sur les amphibiens : pas d'habitat favorable, risque faible de destruction par écrasement.	Maîtrise de l'emprise des travaux et balisage des zones sensibles Eviter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant en phase chantier	MR03 MR 04
Incidence faible pour les reptiles : destruction d'habitats favorables mais largement répandus alentour ; risque faible de destruction par écrasement.	Lutte contre les pollutions accidentelles	MR 05
Incidence forte pour les insectes (espèce patrimoniale remarquable : Phanéroptère corse ( <i>Acrometopa italica</i> ) par destruction d'individus à enjeu très fort et destruction d'habitats de vie	Réduire les émissions de poussières en phase travaux Plan de lutte contre les espèces végétales invasives Limitation de la pollution lumineuse et sonore	MR 06 (=MR-33-02) MR07 MR 08

Incidences	Mesures proposées	
<p>Incidence forte pour les espèces d'oiseaux nicheuses par destruction d'individus Incidence moyenne pour les espèces d'oiseaux nicheuses pour la destruction d'habitats de reproduction Incidence faible pour les espèces d'oiseaux non nicheuses pour la destruction d'habitats d'alimentation</p>	<p>Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité</p>	<p>MR 09</p>
<p>Incidence forte sur les chiroptères par destruction d'habitat d'alimentation (boisements et leur lisières) : 1,19ha ; Alteration de corridors (boisements et leur lisières) : 1,19ha</p>		
<b>Incidence du projet en phase opérationnelle</b>		
<b>Incidences sur les eaux souterraines</b>		
<p>Faible incidence quantitative sur les eaux souterraines</p>	<p>Absence de prélèvement d'eau dans la masse d'eau souterraine.</p> <p>Aménagement avec une pente orientée selon l'inclinaison naturelle d'origine Murs de soutènement doté d'un massif drainant en remblais en arrière avec drain et barbacanes permettant d'assurer le transit et l'évacuation des eaux interceptées vers le ruisseau de Ciavattone puis indirectement vers le Golo.</p>	<p>ME-34-01</p> <p>MR-34-01 -MR-34-02</p>
<p>Incidence qualitative négligeable sur les eaux souterraines</p>	<p>Stockage de tous les flux de déchets entrant et sortant dans des bâtiments fermés et sur dalle étanche. Cuve de gasoil type double peau, stockée sur une aire étanche et sur rétention 100% . Stockage d'huiles machines sur rétention, en contenants étanches et sur dalle béton. Produits absorbants contre épandages accidentels</p>	<p>MR-34-03</p>

Incidences	Mesures proposées
	<p>Rétention des pollutions accidentelles /analyse avant rejet éventuel dans le milieu naturel. En cas de pollution avérée, les eaux seront pompées et traitées par un organisme sur une filière agréée extérieure.</p> <p>Trafic des camions exclusivement sur voies imperméabilisées</p> <p>Eaux pluviales collectées sur voiries avant rejet avec possibilité de rétention des eaux en cas d'accident.</p> <p>Aucune eau de process issue du traitement des déchets rejetée</p> <p>Contrôle sur 3 piézomètres (modalités de suivi)</p>
<b>Incidence sur les zones humides</b>	
Incidence forte sur les zones humides faisant l'objet de mesures de réduction	<p>Rejet du bassin de rétention à l'amont des secteurs identifiés</p> <p>Le site de compensation présente sur la partie centrale, une mosaïque de mares temporaires, de prairies humides, de forêts marécageuses.</p>
<b>Incidence sur les eaux superficielles</b>	
Incidence quantitative faible sur les eaux superficielles	Aucun prélèvement d'eau dans les masses superficielles
	<p>Usage raisonnée de la ressource (Réseau AEP et réseau OEHC)</p> <p>Espèces locales de type méditerranéen, peu consommatrices d'eau, choisies afin de limiter les besoins en arrosage.</p>
Incidence qualitative faible sur les eaux superficielles	<p>L'ensemble des stockages de déchet est placé sur dalle étanche</p> <p>Le stockage de gasoil est placé sur rétention 100%</p> <p>Aucune eau de procédé issue du traitement des déchets n'est rejetée</p> <p>Les deux rejets répertoriés sur le site concernent les eaux pluviales non polluées et les eaux pluviales potentiellement polluées et eaux d'incendie qui seront rejetées après traitement sur débourbeur/Séparateur à hydrocarbures, ainsi que les eaux de lavage des véhicules sans contact déchets.</p> <p>3 piézomètres de 25 mètres de profondeur seront installés. Un contrôle annuel sera réalisé suivant les paramètres règlementaires.</p>
(Mesure de suivi et contrôle)	

Incidences	Mesures proposées	
<b>Incidence sur la qualité de l'air</b>		
Incidence faible sur la qualité de l'air	Traitement de l'air (3 rejets canalisés) : Zone des OMR réception et tri (émissions de poussières et éventuellement de COV) équipés de filtres à charbon actif granulaire (CAG) ; Zone de réception et de tri des emballages CS/fabrication de CSR (émissions de poussières et éventuellement de COV) avec dépoussiéreur ; Activité de compostage des biodéchets et de stabilisation des OMr, reliée à un biofiltre (émissions de poussières, COV, mercaptans, H2S et NH3) ;	MR-37-01
<b>Incidence sur le trafic routier</b>		
Incidence négligeable sur le trafic routier	Mise en œuvre de plans de circulation, qui limitent au maximum le passage en agglomération et favorisent l'utilisation des grands axes.	MR-38-01
<b>Incidence liée aux déchets</b>		
Incidence négligeable sur les déchets	Les déchets seront collectés et traités en suivant des voies d'élimination agréées et autorisées. Toutes les dispositions seront prises pour que les déchets du site n'engendrent aucun impact négatif sur l'environnement.	MR-39-01
<b>Incidences sur les émissions de bruit</b>		
Incidence négligeable sur les émissions de bruit	Période d'exploitation diurne du lundi au samedi entre 06h00 et 21h00 Équipements bruyants cantonnés à l'intérieur des bâtiments. Déchargements et rechargements sous bâtiment avec les portes fermées.	MR-310-01
<b>Autres incidences</b>		
Incidences de l'éclairage extérieur faibles	Éclairage pilotable, flexible, orienté vers les installations et réduit à son strict minimum ; Lampadaires strictement nécessaires renverront à 100% la lumière vers le sol. Les ampoules au sodium seront privilégiées	MR-311-01
Incidences du risque aviaire faibles	Afin de ne pas attirer les oiseaux, aucun déchet n'est stocké à l'extérieur des bâtiments Le bassin de rétention est maintenu vide	ME-311-01

Incidences	Mesures proposées	
<b>Incidences sur le paysage</b>		
Incidences modérées sur le paysage	Bardage des halls de couleurs nuancées vert et gris Volume des bâtiments conçus pour limiter la hauteur et la perception Les arbres à l'ouest sont conservés Plantations d'espèces couvre sols et arbustives Clôtures en panneaux rigides gris	MR-312-01
<b>Incidences sur la biodiversité</b>		
Incidence modérée sur la biodiversité si prolifération des espèces exotiques envahissantes	Plan de lutte contre les espèces végétales invasives	MR 07
Incidence modérée sur l'Avifaune, les chiroptères et les insectes due à la pollution lumineuse	Limitation de la pollution lumineuse et sonore	MR 08
Incidence favorable aux Reptiles, amphibiens, Oiseaux, Chiroptères et mammifères terrestres	Conservation de milieux favorables à la faune : Création d'hibernaculums pour les reptiles et petits mammifères. Installation de nichoirs et de gîtes pour les oiseaux et les chiroptères	MR 09
<b>Incidence sur l'environnement socio-économique</b>		
Incidence positive sur l'environnement socio-économique	Aucune mesure	
<b>Incidence sur la santé</b>		
Incidence négligeable sur la santé	Tout dispositif susceptible de retenir de l'eau et de représenter un risque de proliférations de moustiques, sera éliminé	MR-315-01
<b>Incidence sur le climat</b>		
Incidence modérée sur le climat	Réduction des émissions de GES grâce au recyclage des déchets. : Limitation de l'enfouissement en ISDND	ME-317-01

#### **4.5. EFFETS RESIDUELS, MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES**

Les impacts résiduels notables du projet sont :

- Destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire : 0,57ha de suberaie dégradée ;
- Destruction d'espèces végétales à enjeu : 3 individus de Trèfle écailleux et 11 individus de Linaire grecque, cette dernière étant protégée
- Destruction de 2,04ha d'habitats ouverts et de vie pour les insectes, dont le Phanéroptère de Corse, d'enjeu très fort
- Destruction de d'habitats de reproduction et d'alimentation d'oiseaux dont plusieurs espèces à enjeu fort : 0,57ha de suberaie et 2,04ha de milieux ouverts
- Destruction de nids ou dérangement conduisant à l'abandon des nids pour les espèces forestières et la Fauvette mélanocéphale pour les espèces nichant en milieu semi-ouverts (suite à la fauche des milieux ouverts de juin 2024 pour les fouilles archéologiques préventives).
- Destruction d'habitats de chasse et altération des corridors écologiques pour les chiroptères d'enjeu fort : 0,57ha de suberaie et 2,04ha de milieux ouverts

Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, un impact résiduel notable subsiste pour :

- la Linaire grecque, le Liseron des bois,
- le Crapaud vert des Baléares, la Couleuvre verte et jaune et le Lézard tyrrhénien
- 44 espèces d'oiseau,
- 16 espèces de chiroptères.

L'ensemble des espèces cités ci-dessus fait l'objet d'une demande de dérogation et sera concerné par les mesures de compensation proposées par le SYVADEC..

#### **4.6. CHOIX DU SITE DE COMPENSATION ET OBJECTIFS DES MESURES**

Les parcelles ciblées pour mettre en œuvre la stratégie de compensation sont directement à proximité du site du projet.

- Le premier site se situe à moins de 100m à l'est du projet, et couvrent une superficie de près de 10,60 ha.
- Le second site se situe à environ de 1,6 km à l'ouest du projet, et couvre une superficie de près de 11,1 ha.



Figure 8 : Habitat naturels de la première zone de compensation

Les terrains des parcelles proposées pour la compensation du projet sont non seulement proches de celui-ci, mais aussi sur la même entité écologique fonctionnelle de la vallée du Golo.

Ils présentent de plus un potentiel d'accueil des cortèges, habitats et espèces similaires à ceux identifiés sur la zone du projet et des terrains compensatoires qui se trouvent en cohérence avec d'autres parcelles de compensation proches. **Le critère de proximité et d'équivalence écologique** est donc atteint. Avec près de 10,60 ha de compensation et un ratio de près de 4 par rapport aux impacts, le site proposé démontre une **proportionnalité de la compensation**.

Enfin, ces terrains ne font l'objet d'aucune protection ou gestion de la nature, dans un contexte de forte pression foncière et agricole. Ainsi, ce site permet **l'additionnalité des mesures de compensation**.

**Les terrains proposés permettent donc une compensation écologique suffisante pour assurer la non-perte nette de biodiversité.**

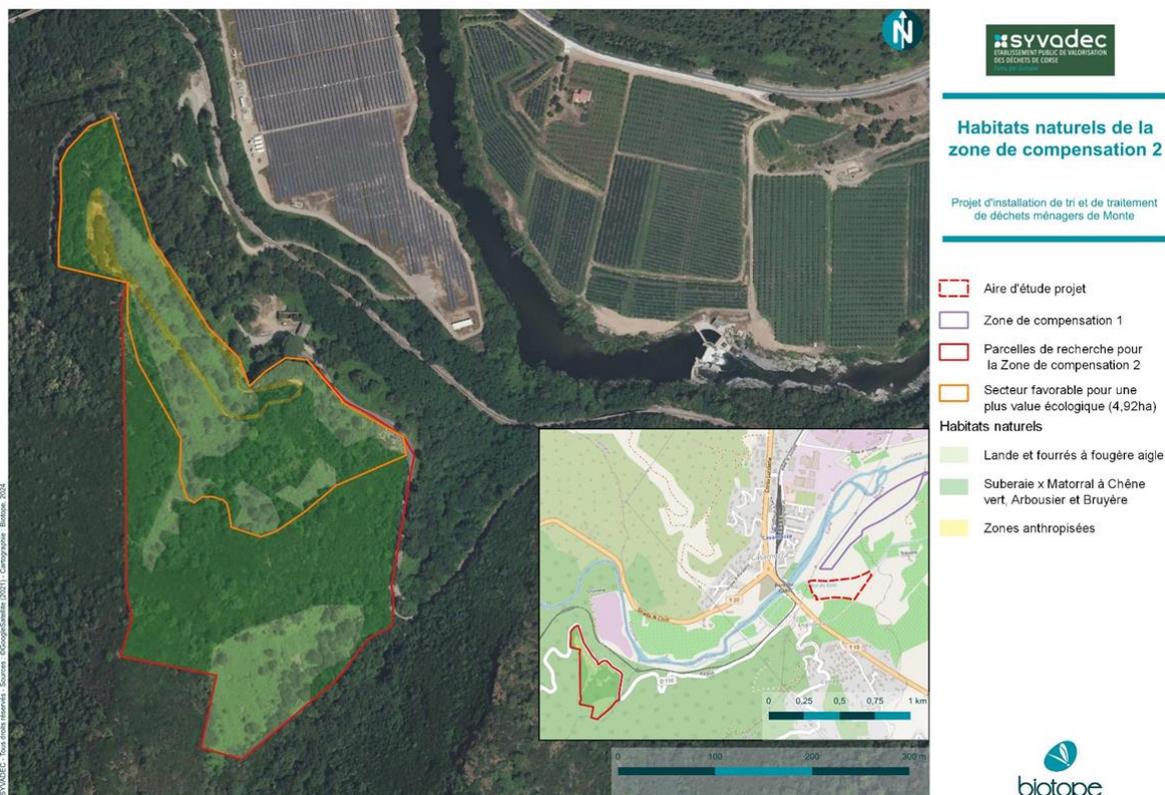


Figure 9 : Localisation et habitats naturels de la seconde zone de compensation

Les terrains des parcelles proposées pour la compensation du projet sont non seulement proches de celui-ci, mais aussi sur la même entité écologique fonctionnelle de la vallée du Golo. Ils présentent de plus un potentiel d'accueil des cortèges forestiers similaires à ceux identifiés sur la zone du projet

**Le critère de proximité et d'équivalence écologique est donc atteint.**

Avec près de 4,92 ha de compensation et un ratio de près de 8,5 par rapport aux impacts, le site proposé démontre une **proportionnalité de la compensation**.

Enfin, ces terrains ne font l'objet d'aucune protection ou gestion de la nature, ainsi ce site permet **l'additionnalité des mesures de compensation**.

**Les terrains proposés permettent donc une compensation écologique suffisante pour assurer la non-perte nette de biodiversité des cortèges forestiers.**